



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-38

L'an deux mille vingt,
Le 29 juin à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 21 juin 2021
Date d'affichage : 21 juin 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, David NOËL, Bernard MOUSSAY, Émilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE.

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Alain FIX donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Emilie LISSE

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Françoise LECAILLE est nommée secrétaire de séance.

MISE A DISPOSITION D'UNE ARCHIVISTE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il existe au sein de Communauté d'Agglomération du Boulonnais un service d'archives mutualisé et Intercommunal (SAMI) créé par délibération le 08 avril 2021. Ce service consiste à mettre à disposition de la commune une archiviste itinérante qualifiée.

Le classement sera réalisé dans les limites juridiques prévues à l'article L212-6 et suivants du code du Patrimoine et L 1421-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales, et sous le contrôle technique et scientifique de la Direction des Archives Départementales du Pas-de-Calais.

L'archiviste réalisera une mission de deux mois au sein de la commune à raison de 3 journées de 7 heures par semaine. Ses missions seront réglementées par signature d'une convention entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Considérant les besoins de la commune pour la gestion des archives, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention) :

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20210629-2021_38-DE

Art. 1^{er} : décide d'utiliser le service de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Art. 2 : Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour bénéficier du SAMI .

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,

Le 29 juin 2021

Le Maire,

Jean-Michel DÉGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le : 02 JUIL. 2021

Le Maire
Jean-Michel DÉGREMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2021

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216209 08 0-20210629-2021_38-DE